

EXPOSITION UNIVERSELLE DE LIÈGE — 1905

LA MAISON DÉMONTABLE

SUR TERRAIN EN LOCATION

SOLUTION NOUVELLE DES HABITATIONS OUVRIÈRES

par l'abbé L. GRUEL

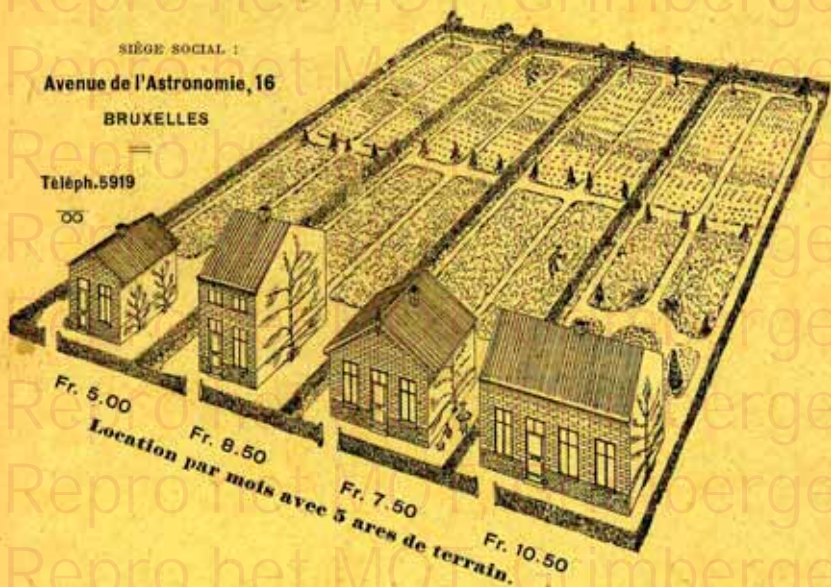
SIÈGE SOCIAL :

Avenue de l'Astronomie, 16

BRUXELLES

Téléph. 5919

OO



Chacun heureux à l'ombre de son figuier et de sa vigne et nul le troublera.

(MICHÉE IX, 4).



BRUXELLES
 IMPRIMERIE G. PIQUART
 80, Rue de la Senne.

1905

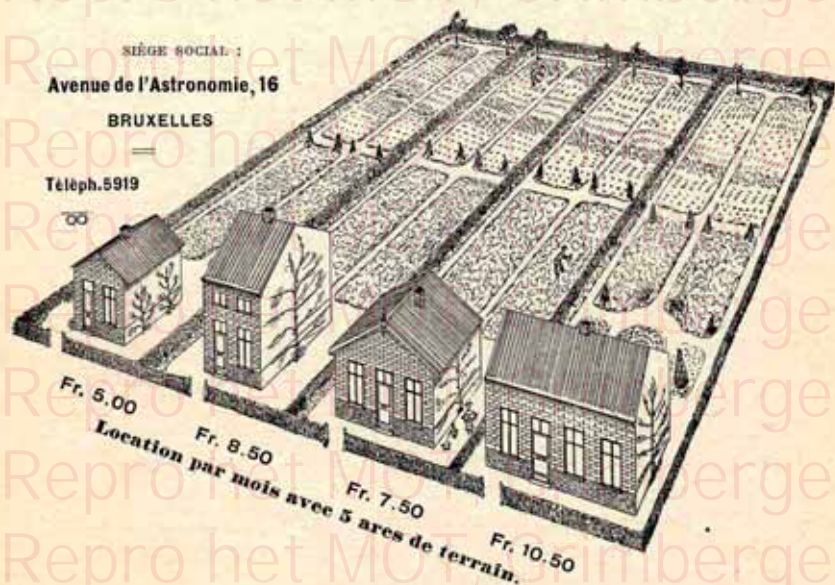
EXPOSITION UNIVERSELLE DE LIÈGE — 1905

LA MAISON DÉMONTABLE

SUR TERRAIN EN LOCATION

SOLUTION NOUVELLE DES HABITATIONS OUVRIÈRES

par l'abbé L. GRUEL



Chacun heureux à l'ombre de son figuier et de sa vigne et nul le troublera.

(MIRAGE IX, 4).



BRUXELLES
IMPRIMERIE G. PIQUART
80, Rue de la Senne.

—
1905

Projet d'Organisation de l'Œuvre.

Pour donner à l'œuvre des habitations ouvrières et des maisons démontables toute l'extension qu'elle comporte afin de répondre à son programme, elle sera établie en dehors des luttes politiques sur la base la plus large possible, où tous les amis des travailleurs pourront se rencontrer dans une émulation vraiment fraternelle.

La commune ou la paroisse en sera le théâtre; les principales autorités locales, le Maire, le Curé et le Président du Bureau de bienfaisance en seront les protecteurs naturels; les personnes charitables en seront les éléments; l'initiative privée sera l'étincelle qui fera jaillir l'œuvre partout où il se trouvera une famille, un vieillard, une veuve, des orphelins sans abri et pouvant dire comme le Sauveur du monde: « les oiseaux ont un nid, le regard une tanière, et le fils de l'homme n'a pas où reposer sa tête ».

Les comités seront de deux sortes: 1° Le Comité central composé du fondateur-président et des organisateurs du brevet et 2° les comités particuliers. Ceux-ci, se partageront en 2 sections, la section des dames pour s'occuper des jeunes filles au moment de leur établissement, et des veuves et des orphelins pour leur procurer la jouissance de la maison type n° 1 qui leur est destinée.

Les autorités locales feront partie de droit de chaque comité pour en surveiller la direction.

Les comités seront indépendants les uns des autres. Ils recueilleront les sommes nécessaires pour la construction des maisons; ces sommes ne pourront rapporter qu'un intérêt de 3 p.c. pour ôter à l'œuvre toute idée de spéculation. Les comités s'adresseront aux communes pour obtenir des subsides, ainsi qu'à la province et au Gouvernement.

Les sommes souscrites resteront la propriété de la paroisse et serviront à la construction de nouvelles maisons.

Les comités particuliers seront reliés au Comité central par une cotation de cinq francs qui leur donnera droit à l'emploi du brevet.

Telle sont les grandes lignes des comités appelés à réaliser le bien-être des familles ouvrières.

Un bulletin mensuel émané du Comité central sera envoyé gratuitement à tous les comités particuliers.

Le Fondateur.

ŒUVRE

des Habitations Ouvrières

et des Maisons démontables

ACCESSIBLES A TOUS

FONDATEUR : L'ABBÉ L. GRUEL

Sous le patronage de la

Mutualité Catholique Internationale (Société anonyme)

** A chacun son coin de terre,
A chacun son foyer insaisissables,
d'abord en jouissance, puis en propriété.
Programme social du fondateur.*



A la suite de divers articles parus sur l'admirable Constitution **Mosaïque** qui assurait à chaque famille son héritage inaliénable, j'ai proposé au Cercle Catholique de Léon XIII, en 1895, la formation d'une ligue pour travailler à rétablir la famille dans les conditions de sa première institution, c'est-à-dire, avec la terre pour la nourrir, et le foyer pour l'abriter, et je lui ai donné pour formule :

**“ A chacun son coin de terre,
A chacun son foyer insaisissables ”**

d'abord en jouissance, puis en propriété

La première partie de ce programme « **Le coin de terre** » a reçu un magnifique développement en Belgique et en France.

La seconde partie « **Le foyer** » a une importance encore plus considérable que la première ; aussi, est-elle à l'ordre du jour dans toutes les nations civilisées. Partout, on cherche le moyen pratique de faciliter à la famille la jouissance, puis la propriété de son habitation.

La Belgique n'est pas restée en arrière de ce mouvement, qui entraîne tous les peuples. Sous le ministère Beernaert, la loi de 1889 a autorisé la Caisse d'Épargne à faire des avances à l'ouvrier pour avoir son foyer.

Pour jouir de ce privilège, l'ouvrier doit posséder son terrain ou la somme nécessaire pour l'acquérir.

Dans le premier cas, la chose est facile, parce que la Caisse d'Épargne avance à l'ouvrier la somme qui lui est nécessaire jusqu'à concurrence de 6,000 francs.

Mais, dans le second cas, les difficultés commencent. Les propriétaires de terrains ne les vendent, le plus souvent, qu'à des prix trop élevés pour l'ouvrier, ou bien ils ne consentent pas à le morceler pour le vendre par petites portions. Il n'y a alors que le petit nombre qui parvient à profiter des bienfaits de la loi de 1889.

Quant à la masse ouvrière, qui ne possède ni le terrain ni l'argent pour se le procurer, cette loi n'est pas faite pour elle.

La plus grande partie des travailleurs, serait-elle vouée à tout jamais à la misère et devrait-elle renoncer à l'espoir d'avoir un jour sa participation au sol national ? Je ne l'ai pas pensé, et fort de cette grande parole de Léon XIII,

« Que l'on suscite l'industrielle activité de l'ouvrier par la perspective d'une participation à la propriété du sol, et l'on aura comblé l'abîme qui sépare l'opulence

de la misère et l'on aura travaillé utilement à la réconciliation des classes... »

et de cette autre parole non moins mémorable de Jules Simon,

« Transformons les garnis et les taudis en habitations où l'âme et le corps pourront respirer à l'aise; donnons à l'enfant un berceau, à la femme un asile, à l'époux un foyer; pour y arriver que faut-il? Le vouloir... »,

j'ai cherché le moyen pratique de procurer aux plus déshérités de la classe des travailleurs sinon la propriété, du moins la jouissance d'une maison et d'un jardin à cultiver.

Ce moyen, c'est :

« La maison démontable sur terrain en location. »

Ici, l'ouvrier n'a plus à se préoccuper de l'acquisition coûteuse ou difficile d'un terrain. Il ne s'agit plus pour lui, que d'une simple location. Et comme l'industrie se transporte aujourd'hui plus généralement à la campagne, elle y entraîne l'ouvrier avec elle. Or, à la campagne, les terrains en location sont faciles à trouver, et dans des conditions telles que la maison pourra être construite sur un terrain de 5 ares.

J'ai fait dresser par M. Jules Heindriks, ingénieur-architecte, plusieurs types de maisons pouvant s'adapter aux différents développements de la famille ouvrière.

Ils sont groupés avec leur terrain de 5 ares et le prix mensuel du loyer à la première page.

La location de ces maisons varie entre 5 et 10 francs par mois, c'est-à-dire entre 60 et 120 francs par an, on peut dire que c'est le plus bas prix où puisse descendre

le loyer d'une maison. D'un autre côté, comme l'ouvrier pourra tirer de son jardin près de 300 francs de bénéfice, il en résulte, que la maison ouvrière ne sera plus pour lui une charge, mais un profit.

Mais, envisageons maintenant la question à un point de vue plus élevé.

Rien ne favorise plus l'esprit de famille; rien n'est plus utile au développement de la religion, de la morale, de la société, que la maison indépendante avec son jardin contigu.

C'est qu'en effet, l'ouvrier cultivant son coin de terre, c'est l'ouvrier arraché au cabaret, c'est-à-dire, à l'alcoolisme; l'ouvrier, dans une maison saine et en plein air, c'est la santé assurée pour lui et ses enfants, ainsi qu'un remède à la dépopulation qui fait gémir à la fois la religion et la patrie.

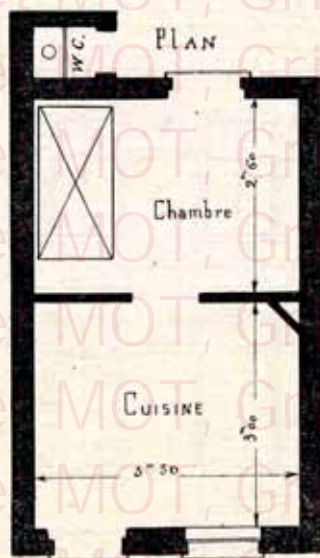
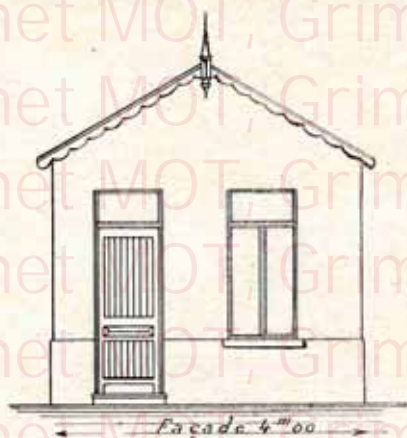
Des 4 types indiqués plus haut, les numéros un, trois et quatre sont sans étage pour la campagne et ils sont démontables quand les terrains sont en location.

Le n° 2 est à étage et pour la ville où le règlement communal n'admet pas la maison sans étage.

La maison en location avec ses cinq ares, rapportant par la culture plus de trois fois le prix de location, constitue de fait l'insaisissabilité. L'ouvrier de la campagne payant son loyer avec une partie du produit de la terre ne sera plus exposé à la saisie et à l'expulsion comme celui de la ville. Ainsi disparaîtra une des plus grandes plaies qui puisse atteindre la famille ouvrière. Qui ne sera heureux de les soustraire ainsi à la plus terrible de ses préoccupations.

Nous allons donner, en détail, avec leur destination chacun des quatre types.

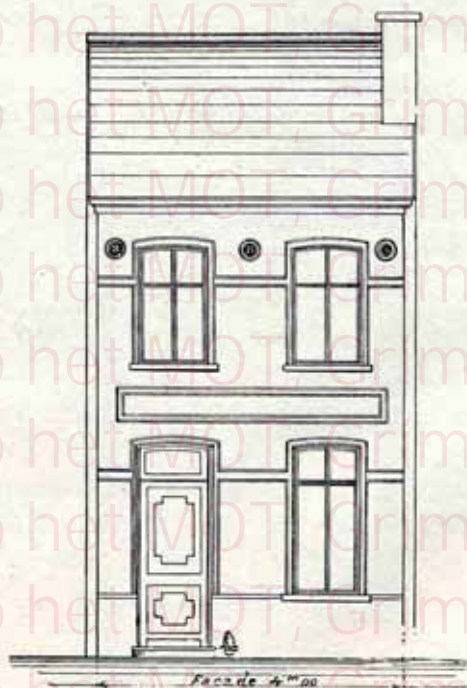
TYPE N° 1 SANS ÉTAGE

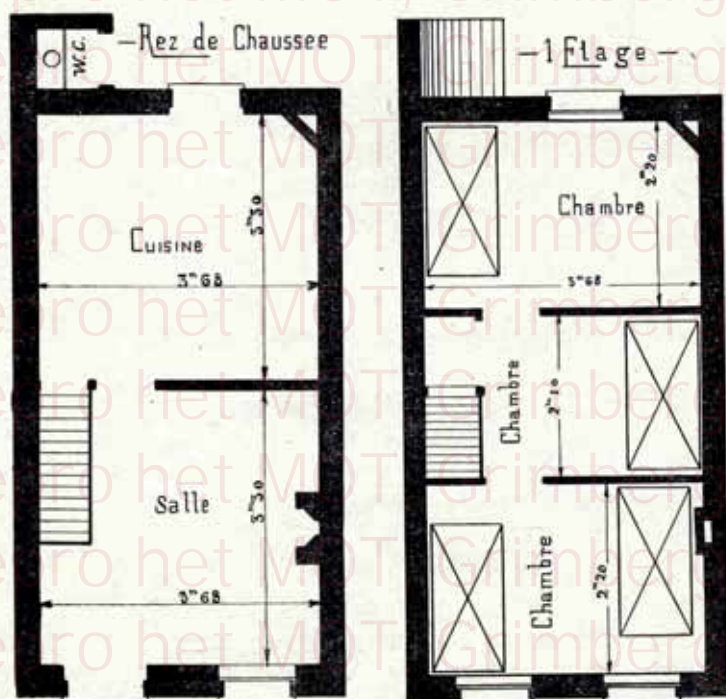


C'est la maison réduite à sa plus simple expression.
Elle comprend 2 places et suffit à la famille à son début.

quand elle se compose du père, de la mère et de l'enfant ;
elle convient aussi aux célibataires, aux veuves. Elle
mesure 4 mètres sur 6.

TYPE N° 2, AVEC ÉTAGE

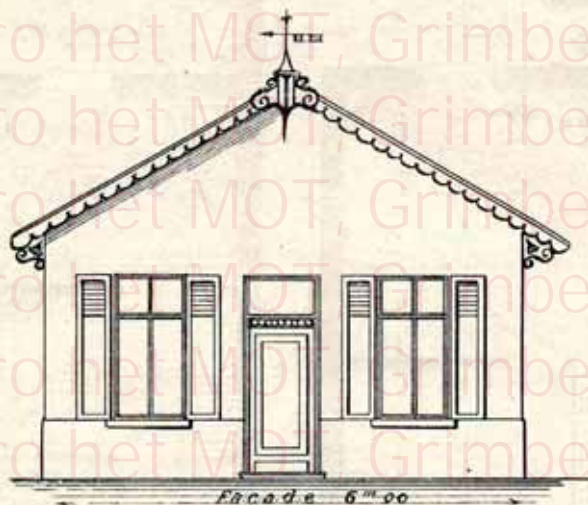




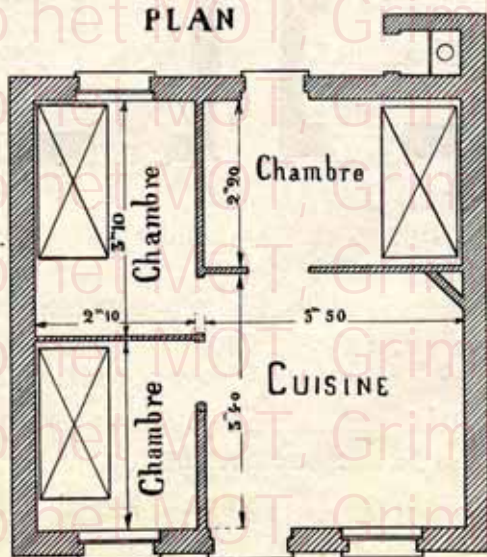
Ce type correspond à la famille plus nombreuse, c'est-à-dire avec trois ou quatre enfants. Il se compose de deux places au rez-de-chaussée et de trois chambres à l'étage. Il mesure 4 mètres sur 6^m50 et est destiné à la ville où la maison sans étage n'est pas autorisée.

Seulement en ville il n'aura pas l'avantage d'avoir les 5 ares à cause de la cherté des terrains.

TYPE N^o 3 SANS ÉTAGE.

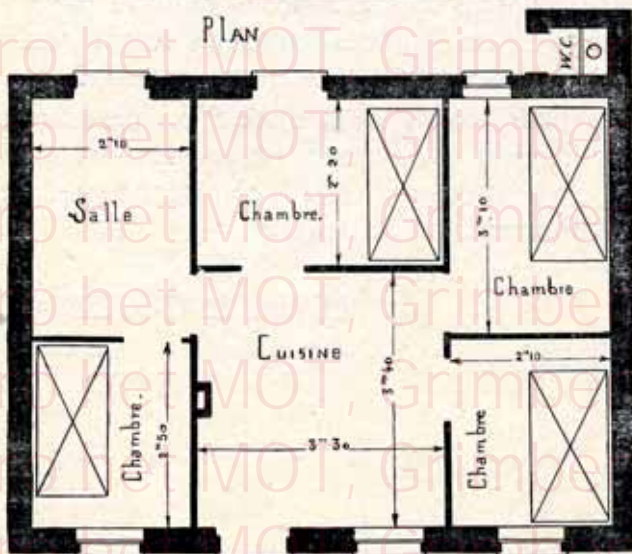
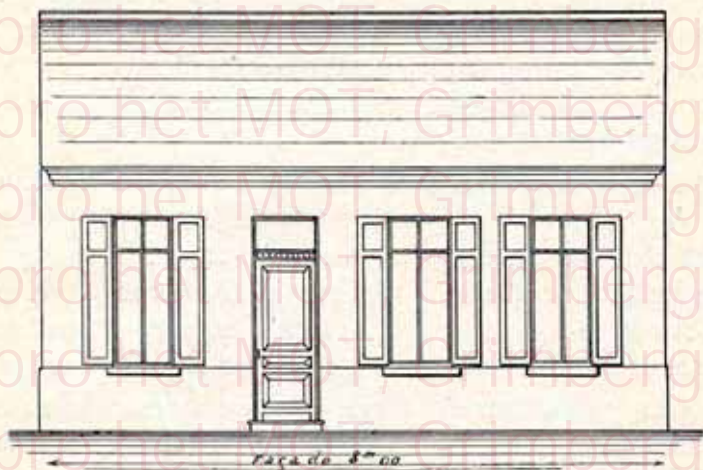


PLAN



Ce type est destiné à la même famille que la précédente. Il comprend une salle commune et trois chambres et mesure 5^m60 sur 5^m70.

TYPE N° 4 SANS ÉTAGE.



Ce type comprend une cuisine et cinq chambres. Il

mesure 8 mètres sur 5^m60. Il convient aux familles plus nombreuses; il pourrait aussi s'adapter à la famille qui, forcée d'habiter la ville aimerait de se réserver un pied à terre à la campagne pour s'y reposer les dimanches et les jours de fêtes. Dans ce cas, deux places et une partie du jardin lui serait réservés.

C'est le type n° 3, sans étage qui se trouve construit à l'exposition de Liège sur le plateau de Cointe en face des maisons bâties par la Caisse d'Épargne. Nous engageons vivement les amis des ouvriers à aller le visiter et à se rendre compte du progrès qu'il est appelé à réaliser dans la question si importante des habitations ouvrières.

Nous sollicitons l'offrande des personnes charitables pour nous aider à construire les quatre types de maison ci-dessus et nous leur annonçons qu'après la vente de ces maisons, les sommes souscrites seront restituées aux comités particuliers au nom des souscripteurs.

Nous nous tenons à la disposition des personnes qui désireraient avoir des renseignements supplémentaires. On peut nous adresser la correspondance, avenue de l'Astronomie, 16, Bruxelles.

L'Abbé L. GRUEL

Fondateur de la Ligue du Coin de terre et du
Foyer insaisissables.



**Œuvre des habitations ouvrières et des maisons
démontables.**

Les dons pour la construction des différents types seront reçus avec reconnaissance et pourront être adressés au fondateur, M. l'Abbé L. Gruel, 16, avenue de l'Astronomie.

On peut demander la brochure explicative. — Prix : 50 centimes en timbres-poste, au profit de l'Œuvre.



E. CORDEMANS & C^{ie}

Change et Fonds publics, 20, rue Ernest-Solvay.

Ventes et achats de titres au comptant, courtage 1 ⁹/₁₀₀. — Encaissement de coupons et titres remboursables, vérification gratuite des tirages **pour les clients**. — Les personnes qui nous adressent des ordres d'achats sont priées de joindre à ceux-ci leur montant approximatif, soit en espèces, soit en titres courables; celles qui font vendre des titres doivent nous les envoyer en même temps que l'ordre.

RENSEIGNEMENTS SUR TOUTES VALEURS COTÉES OU NON COTÉES.

TÉLÉPHONE 6584.

Tout ordre de bourse donné par téléphone ne sera exécuté qu'après réception de sa confirmation par lettre.

P.-J. HENDRIKX

Ingénieur, Architecte, Géomètre - Expert, Conseil.

228, RUE DU PROGRÈS, 228, Bruxelles.

Constructions en tous genres. — Etudes, plans et devis d'usines. — Charpentes. — Transports aériens. — Constructions métallique et en béton armé.

Menuiserie-Ebénisterie d'art

MEUBLES DE TOUS GENRES GARANTIS 2 ANS

Installations complètes de magasins et cafés

TRAVAUX SOIGNÉS DE PREMIER ORDRE

ADOLPHE NEELS

Rue Félix Bouré, 14, Ixelles-Bruxelles

POLISSAGE

RÉPARATIONS — TRANSFORMATIONS

RIDEAUX ET TENTURES

TAPISSERIE — AMEUBLEMENT



EAU DE SUEZ

Le seul DENTIFRICE ANTISEPTIQUE
Préserve les DENTS de la CARIE
Le Seul Dentifrice guérissant les Maux de Dents.

POUDRE et PÂTE de SUEZ
EN VENTE PARTOUT